

REUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE QUARTIER PERCY-SCHNEIDER

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 27/11/2017

La réunion du Comité de pilotage (Copil) du quartier Percy-Schneider s'est tenue le lundi 27 janvier 2017 à 19h30, dans la salle du préau de l'école des Rochers.

1. ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- Le projet Monts et Verdun
- Les travaux de l'école maternelle des Rochers
- Présentation du résultat de la 2^{ème} série de comptage dans les rues au sud de l'avenue Schneider
- La modification du passage piéton rue des Rochers angle rue d'Estienne d'Orves au droit de l'école élémentaire des Rochers
- Questions diverses

2. PARTICIPANTS

Ville de Clamart :

- ✓ Elues déléguées de quartier
- Présentes : Mme Françoise Caruge, Mme Paule-Lena Touraille
- Excusée : Mme Jacqueline Minassian

Membres du Comité de pilotage (Copil) :

- Excusées :
- ✓ Mme Michelle Latrasse
- ✓ Mme Rose-Marie Briand
- **Intervenant :**
- M. Laurent Massoutier, Directeur du service Voirie.

3. DÉROULÉ DE LA SÉANCE

- Travaux de l'école maternelle des Rochers :

Plusieurs questions ont été posées, notamment :

- Celle de la possibilité de mise en place d'un arrêt minute dans la nouvelle entrée rue Pierre Brossolette, afin que les parents déposent leurs enfants.
- Celle d'un balisage pour sécuriser le passage de l'entrée rue Brossolette.

Pour rappel, les informations relatives aux travaux de l'école des Rochers ont été données dans une lettre d'information, envoyée aux parents au mois d'octobre 2017.

La réunion publique de quartier du Maire, en date du 12 octobre 2017, a également exposé ces travaux.

➤ En voici, les principaux éléments présentés :

- Contrat départemental signé en sept 2016

L'école maternelle des Rochers a été construite dans les années 30. Elle est constituée aujourd'hui d'un ensemble hétérogène, notamment des préfabriqués destinés à augmenter sa capacité d'accueil, vétustes et non conformes aux règles de sécurité, d'accessibilité et de performance énergétique. Financée par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine à hauteur de 1,25 million d'euros, soit environ 20 % du coût des travaux, cette rénovation s'inscrit dans le cadre d'un programme de modernisation des bâtiments scolaires de Clamart.

- Le calendrier des travaux

La période des travaux est comprise entre juillet 2017 et septembre 2019. L'école ne fermant pas pendant le chantier, les travaux s'effectueront en deux phases afin de garantir la sécurité des élèves et de l'équipe pédagogique.

La 1ère phase entre novembre 2017 et septembre 2018 concerne la démolition d'une partie du bâtiment provisoire existant, l'installation des bâtiments modulaires qui permettra d'accueillir les enfants et leurs enseignants pendant la construction de la nouvelle extension. Des travaux ponctuels sont prévus lors des vacances scolaires (Toussaint, Noël, Février et Pâques). Après le déménagement de septembre 2018, les travaux de la 2ème phase sur le bâtiment existant seront engagés pour sa réhabilitation lourde et sa mise aux normes. La 2ème phase sera livrée en septembre 2019.

- Moderniser pour agrandir :

L'établissement existant comporte actuellement 6 classes, 2 salles de repos, une BCD, des bureaux, un accueil de loisirs partagé avec l'école élémentaire et un espace de restauration délocalisé rue Emmanuel Sarty.

Le projet consistera en une extension de l'école de deux salles de classes supplémentaires et la réhabilitation lourde des bâtiments existants :

- Construction d'un nouveau bâtiment abritant des salles de classe, d'une salle polyvalente et d'une salle informatique.
- Construction d'un nouveau réfectoire et d'un office qui sera accessible directement de l'école ;
- Création d'une nouvelle bibliothèque ;
- Mise aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;

- Mise aux normes de sécurité incendie ;
- Mise aux normes complètes des systèmes électriques et de chauffage ;
- Réfection complète de la cour d'école.
 - o Déjà réalisé :
 - Démolition des bâtiments
 - Implantation des locaux modulaires provisoires dans la cour pour maintenir le fonctionnement de l'école à 7 classes avec 1 accès depuis la rue d'Estienne d'Orves.
 - o Les chiffres clefs :
 - Le coût des travaux est de 6,5 m€ T.T.C ;
 - Une surface créée de 300 m² de bâtiments modulaires sur cette phase provisoire ;
 - 2 classes supplémentaires.
 - o Une information à chaque étape du projet :
La Ville s'engage à informer les parents de l'avancée des travaux au moyen du site internet: www.clamart.fr mais aussi via une lettre périodique.

- **Projet Monts et Verdun :**

Les membres du Copil ont évoqué le besoin de présenter le projet aux gens du quartier et notamment les plans.

Les habitants du quartier, directement concernés, voudraient être davantage informés et associés au projet, et souhaitent une réunion publique dès que les plans seront figés.

➤ Pour mémoire, voici l'état du projet :

- o L'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P), pour l'opération « rue des Monts », s'est déroulée du 06/02/2017 au 11/03/2017 inclus et pour l'opération « rue de Verdun », s'est déroulée du 02/01/2017 au 03/02/2017 inclus.
- o Chaque commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable sans réserve pour la réalisation de ces projets de logements et de commerces, à l'issue de chacune des enquêtes publiques préalables.
- o Le préfet des Hauts-de-Seine a déclaré d'utilité publique le projet « Verdun » en date du 20/04/2017 et le projet « Monts » en date du 20/06/2017.
- o Le projet d'ensemble (Monts et Verdun) se décompose en 2 sites, sur 2 emprises foncières distinctes ; localisées dans la **zone UBd** et la **zone UE** du PLU, sur le secteur de l'îlot d'Arménie ; (quartier « Percy-Schneider »), entre la rue des Monts et de la rue de Verdun et à proximité de l'hôpital militaire « Percy ».
- o Un appel à projet a été lancé par la Ville à l'été 2017 afin de retenir la meilleure offre tant financière qu'architecturale et paysagère au regard des candidatures reçues et des contraintes fortes liées à ces programmes.

- Une commission consultative ad hoc s'est réunie à 2 reprises et a finalement classé l'équipe de promoteurs et d'architecte.
Les Nouveaux Constructeurs/Brownfields/agence Lionel de Segonzac architecte comme ayant proposé la meilleure offre.
- Les études sont actuellement en cours.

• Présentation du résultat du comptage dans les rues au Sud de l'avenue Schneider :

M. Laurent Massoutier, Directeur du service voirie, présente le résultat de ces comptages aux membres du copil.

Suite aux travaux réalisés dans le secteur Adolphe Schneider Sud, la Ville a voulu faire une étude pour juger de la pertinence de ces aménagements et éventuellement effectuer des ajustements.

CARTE DES AMENAGEMENTS REALISÉS PAR LA VILLE :



➤ Déroulement de l'étude :

Les rues Lacombe (de Schneider à Plâtrière), Plâtrière (de Lacombe à Emilienne) et Emilienne (de Plâtrière à B Galliera) sont concernées.

- Comptage automobile du **24 au 30 Mars 2017**.
- Aménagements de sécurité réalisés à **l'été 2017**.
- Comptage automobile du **11 au 17 Septembre 2017**

➤ Le résultat des comptages montre plusieurs points positifs :

- Une baisse globale du trafic d'environ 20%.
- Une baisse du trafic à l'heure de pointe d'environ 5%.

Les aménagements entraînent un ralentissement de la circulation, notamment en journée, ce qui a pour effet d'éloigner les automobilistes qui avaient pour habitude d'emprunter cet itinéraire.

- 85% des véhicules roulent à moins de 33 km/h.
- Une diminution de la vitesse dans la rue de la Plâtrière (-6km/h) et dans une moindre mesure rue Lacombe (- 2km/h).
- Une absence de véhicule à plus de 50 km/h rue de la Plâtrière (8->0) et une diminution rue Emilienne (17->11 par semaine).

Les aménagements entraînent l'effet escompté c'est à dire **une diminution de la vitesse des automobilistes**.

Il n'est donc pas prévu de nouveaux aménagements ou de modification de la circulation dans cette partie du quartier.

• [Présentation du projet d'aménagement du passage piéton rue des Rochers angle rue d'Estienne d'Orves :](#)

Monsieur Massoutier précise que ce passage piéton va faire l'objet de travaux en janvier avec suppression de l'îlot central. Le trottoir situé à l'Est sera avancé pour réduire la traversée piétonne et permettra d'améliorer la visibilité du passage piéton. Ces travaux seront réalisés en même temps que ceux de rénovation des trottoirs de la rue des Rochers suite à l'enfouissement des réseaux aériens. Les trottoirs seront élargi de 20cm et la chaussée réduite de 40cm ce qui permettra d'inciter les automobilistes à ralentir. L'entrée de la rue des Rochers au niveau de la Place marquis sera également reprise pour supprimer la place arrêt minute.

➤ Questions :

- ✓ Les habitants du quartier signalent que des facteurs venant de Meudon pour se rendre à Clamart par la rue Emilienne vers 9h30, conduisent trop vite et dangereusement alors même qu'ils sont à contre sens des voitures. Peut-on alerter la Direction de la poste de Meudon sur ce point ?

- ✓ Les voitures ont apparemment l'habitude de stationner à l'angle de la rue d'Arménie et de la rue des Monts, cela bloque la vue et peut s'avérer dangereux pour les autres véhicules et les piétons.

Les membres du Copil proposent deux solutions :

- Peut-on modifier le trottoir ?
- Peut-on y installer des fleurs ?

Réponse : Il s'agit d'une voie Départementale. Les services du Conseil Départemental ont été saisis et ont prévu d'intervenir mais la chaussée est amiantée ce qui retarde ces aménagements.

- **La transformation du Clamibus :**

Pour l'heure, il est prématuré de communiquer sur les travaux de transformation du Clamibus.

- **Questions diverses :**

- ✓ L'éclairage de l'avenue Schneider est défectueux, une lumière sur deux est en état de fonctionnement.

Réponse : Le territoire VSGP travaille à la réparation de la panne. L'éclairage sera rétabli dans les jours qui viennent.

- ✓ Au 8 avenue Schneider, un membre signale que la sortie de parking est dangereuse, la publicité sur la vitre de l'abri de l'arrêt de bus gêne la visibilité pour sortir sa voiture.

Réponse : Cet abri a été reculé par rapport à la chaussée pour ne pas masquer la visibilité.

- ✓ Rappel du plan pluriannuel de surveillance : les membres souhaitent connaître les futures étapes et les prochains quartiers concernés.

- ✓ Un membre du copil souhaite savoir quand sera installée la fibre optique.

Réponse : Le Conseil Général a déjà fait raccorder les immeubles de plus de 12 appartements. Pour les plus petits immeubles et les pavillons, le déploiement sera réalisé en 2018 par la société COVAGE 92.

- ✓ Fréquence de passage des cantonniers pour le ramassage des feuilles mortes : les habitants du quartier souhaitent une augmentation des passages afin que les rues soient dégagées en cette période.

Les questions non traitées seront transmises aux services concernés afin de permettre d'y apporter des éléments de réponses au prochain comité de pilotage.

La séance est levée.